

054_2026_ADM

Département des Yvelines
JOUARS-PONTCHARTRAIN

L'an deux mille vingt-six, le 4 juin à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal en séance publique sous la présidence de **Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA**.

Date de la convocation : 29 mai 2026

EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 23 ; 24 aux questions diverses
VOTANTS : 29

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs MENGELLE-TOUYA – STOOS – MAGNIER – RAMALHO-CLAUDIO (au point sur les questions diverses) – GAMPACKAT – GUEZENEC – GODIN – ROQUELLE – COSTARD – SUTRA – BOGE – GISQUET – LOTODE – DA COSTA – DEFRANCE – FAUCHERY – SEBASTIEN – WINTZENRIETH – DE SAINT POL – METAYER – THOMASSET – DILASSEUR – GOUSSEAU – LYNCH

ABSENTS EXCUSES :

Madame RAMALHO-CLAUDIO avait donné pouvoir à Monsieur GODIN
Monsieur BOYE avait donné pouvoir à Madame STOOS
Madame D'ASTA avait donné pouvoir à Monsieur MAGNIER
Madame HOURTOLOU avait donné pouvoir à Monsieur MENGELLE-TOUYA
Madame DUBUS avait donné pouvoir à Madame GUEZENEC
Monsieur LE PAVEC avait donné pouvoir à Monsieur GAMPACKAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame GUEZENEC

ADMINISTRATION

Création des commissions thématiques

L'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales dispose que « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. »

Le conseil municipal, par des délibérations en date du 21 mars 2026 et 9 avril 2026, a créé les commissions municipales permanentes.

Il est proposé au conseil municipal de créer les commissions thématiques qui ne se réuniront que pour des sujets et projets particuliers. Leur fonctionnement sera précisé dans le règlement intérieur du conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22 ;

Considérant le souhait d'avoir des commissions municipales thématiques ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

054_2026_ADM

- **DECIDE** de ne pas procéder à l'établissement de la composition des commissions au scrutin secret ;
- **RAPPELLE** que le vice-président de chaque commission municipale est élu lors de la première réunion de celle-ci ;
- **DECIDE** la création et la composition des commissions thématiques suivantes :
 - Commission Aménagement et cadre de vie
 - Président : Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA
 - Titulaires :
 - Madame Morgane GUEZENEC
 - Monsieur Anibal DA COSTA
 - Madame Audrey DE SAINT POL
 - Madame Fatima D'ASTA
 - Madame Flavie HOURTOLOU
 - Madame Karine SÉBASTIEN
 - Monsieur Laurent GISQUET
 - Monsieur Laurent LE PAVEC
 - Madame Pierrette DEFRANCE
 - Monsieur Willy BOYÉ
 - Madame Aline METAYER
 - Monsieur Olivier GOUSSEAU
 - Suppléants :
 - Madame Cynthia DILASSEUR
 - Madame Julia LYNCH
 - Commission Environnement, écologie et biodiversité
 - Président : Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA
 - Titulaires :
 - Monsieur Willy BOYÉ
 - Madame Amandine LOTODÉ
 - Monsieur Anibal DA COSTA
 - Madame Elodie DUBUS
 - Madame Karine SÉBASTIEN
 - Monsieur Laurent GISQUET
 - Madame Aline METAYER
 - Madame Julia LYNCH
 - Suppléants :
 - Madame Justine THOMASSET
 - Monsieur Olivier GOUSSEAU
 - Commission Sports, culture et loisirs
 - Président : Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA
 - Titulaires :
 - Monsieur Francis COSTARD
 - Madame Amandine LOTODÉ
 - Madame Audrey DE SAINT POL
 - Madame Elodie DUBUS
 - Madame Karine SÉBASTIEN
 - Monsieur Pierre-André FAUCHERY
 - Madame Pierrette DEFRANCE
 - Monsieur Willy BOYÉ
 - Madame Cynthia DILASSEUR
 - Madame Julia LYNCH
 - Suppléants :
 - Madame Justine THOMASSET

054_2026_ADM

- Monsieur Olivier GOUSSEAU
- Commission Vie associative, démocratie participative et vivre ensemble
 - Président : Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA
 - Titulaires :
 - Monsieur Alexis GODIN
 - Madame Audrey DE SAINT POL
 - Monsieur Dominique BOGÉ
 - Madame Elodie DUBUS
 - Madame Pierrette DEFRANCE
 - Monsieur Thierry WINTZENRIETH
 - Madame Justine THOMASSET
 - Monsieur Olivier GOUSSEAU
 - Suppléants :
 - Madame Aline METAYER
 - Madame Julia LYNCH
- Commission Santé et solidarité
 - Président : Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA
 - Titulaires :
 - Madame Christine STOOS
 - Madame Amandine LOTODÉ
 - Madame Anibal DA COSTA
 - Madame Fatima D'ASTA
 - Madame Hélène SUTRA
 - Madame Karine SÉBASTIEN
 - Madame Justine THOMASSET
 - Madame Julia LYNCH
 - Suppléants :
 - Madame Aline METAYER
 - Monsieur Olivier GOUSSEAU

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit
Ont signé au registre, le Maire et le secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance



Morgane GUEZENECH

Le Maire

Thomas MENGELLE-TOUYA



Acte exécutoire

Mis en ligne le : **10 JUIN 2026**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et de transmission en Préfecture. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.